

Le 3e pilier, une valeur refuge?

PRÉVOYANCE Le système de retraite suisse, qui repose sur trois piliers, inspire toujours confiance. Mais celle-ci s'effrite pour les deux premiers et se renforce pour le troisième, comme le montre notre sondage réalisé à l'occasion du Forum Prévoyance

ANNICK CHEVILLOT

Les sondages sur les retraites se suivent et se ressemblent. Les Suisses font confiance au système des trois piliers. Mais celui qui obtient le plus haut score quant à sa solidité financière est le troisième pilier, soit l'épargne individuelle. C'est ce que montre le sondage du *Temps* réalisé par l'institut M.I.S Trend, à l'occasion de la sixième édition de son Forum Prévoyance.

Les sondés sont 31% à estimer que le troisième pilier est très solide, contre 15% pour le deuxième et 16% pour le premier. Globalement, l'épargne individuelle constituée pour la retraite est considérée comme solide par 81% de personnes. La robustesse financière du deuxième pilier (70%) et du premier (60%) inspire également confiance, mais dans une moindre mesure.

Dans ce contexte, le troisième pilier serait-il devenu une valeur refuge pour la retraite? Pour des institutions actives de la prévoyance individuelle en Suisse romande, «il est compréhensible que les personnes interrogées puissent voir le troisième pilier comme une valeur refuge parce qu'il offre plus de contrôle, de flexibilité et de visibilité sur l'épargne accumulée». Un courtier relève encore que «ce pilier, et notamment le pilier 3a, offre aux intéressés une stratégie personnalisée avec la possibilité d'ouvrir un compte dans une banque ou au sein d'une assurance avec des avantages différents. Les ayants droit peuvent également sélectionner le niveau de risque voulu, soit avec des placements risqués ou via des solutions offrant une garantie. Cette autonomie dans la gestion de la prévoyance renforce la perception de sécurité et de maîtrise.»

Visions politiques divergentes

Au niveau politique, les avis divergent. Ainsi, Emmanuel Amoos, conseiller national (PS/VS), estime que si le troisième pilier est «une valeur refuge, il l'est pour les plus riches puisque seulement 10% de la population active peut effectuer le versement maximal. La majorité du parlement a en tout cas tout mis en œuvre pour en faire une valeur refuge, au détriment de l'AVS. Dans leur message politique, les partis bourgeois ont toujours dévalorisé l'AVS

81%

des Suisses estiment solide financièrement le 3e pilier et ont confiance en ce dernier.



(GIROSCOPE POUR LE TEMPS)

FOI DANS L'ÉPARGNE PRIVÉE

Le système de prévoyance retraite en Suisse est basé sur trois piliers. Pour chacun, veuillez indiquer votre niveau de confiance par rapport à sa solidité financière.

■ Oui, beaucoup ■ Oui, assez ■ Non, pas vraiment ■ Non, pas du tout ■ Ne sait pas

1e pilier

| | | | | | |
|------|----|----|----|---|---|
| 2025 | 16 | 44 | 31 | 7 | 2 |
| 2024 | 13 | 47 | 30 | 7 | 3 |
| 2023 | 16 | 47 | 28 | 6 | 3 |
| 2022 | 16 | 46 | 29 | 5 | 4 |
| 2021 | 13 | 46 | 31 | 7 | 3 |
| 2020 | 15 | 46 | 30 | 7 | 2 |

2e pilier

| | | | | | |
|------|----|----|----|---|---|
| 2025 | 15 | 55 | 24 | 4 | 2 |
| 2024 | 12 | 54 | 26 | 5 | 3 |
| 2023 | 16 | 51 | 26 | 4 | 3 |
| 2022 | 15 | 50 | 26 | 5 | 4 |
| 2021 | 14 | 53 | 27 | 4 | 2 |
| 2020 | 14 | 52 | 27 | 4 | 3 |

3e pilier

| | | | | | |
|------|----|----|----|---|---|
| 2025 | 31 | 47 | 15 | 4 | |
| 2024 | 33 | 46 | 13 | 5 | |
| 2023 | 32 | 47 | 12 | 6 | |
| 2022 | 26 | 47 | 15 | 4 | 8 |
| 2021 | 29 | 45 | 17 | 4 | 5 |
| 2020 | 28 | 46 | 16 | 4 | 6 |

Base: 1291 personnes actives âgées de 18 à 65 ans
Graphique: Le Temps | Source: M.I.S Trend

au profit des deuxième et troisième piliers. On entend en boucle depuis plus de vingt ans que l'AVS serait en faillite, ce qui n'est bien évidemment pas vrai. Force est de constater que cette communication fonctionne très bien auprès de la population.» De son côté, Cyril Aellen, conseiller

national (PLR/GE), «ne croit pas qu'il s'agisse d'une valeur refuge de la prévoyance. De mon point de vue, il s'agit plutôt d'une prévoyance de responsabilité et d'opportunité. Le citoyen suisse est, dans sa grande majorité, un individu responsable. Il croit à la valeur du travail et souhaite préserver,

autant que possible, son niveau de vie une fois à la retraite. Le troisième pilier, s'il n'offre pas de rendements spectaculaires, présente toutefois des avantages appréciés: un cadre fiscal favorable, une épargne souple mais régulière, et la possibilité de financer ou d'amortir indirectement un achat immobilier. C'est avant tout un outil d'épargne vieillesse pour la classe moyenne comme en témoigne le plafond de déduction fiscale annuelle fixée à 7258 francs.»

Une trahison?

Comme le relève Emmanuel Amoos, la majorité de la population n'a pas les moyens d'économiser autant chaque année, mais notre sondage montre que 70% investissent dans un troisième pilier ou une autre forme d'épargne retraite. La volonté de la Confédération de réduire les avantages fiscaux des deuxième et troisième piliers pose donc question. Pour un spécialiste de la prévoyance, «s'attaquer à un pilier en particulier, c'est mettre une pression considérable sur les deux autres. De manière générale, péjorer le retrait des capitaux, c'est prêter l'épargne pour la prévoyance. Et cela comporte des risques. Dans le cadre du troisième pilier, la population pourrait épargner moins, provoquant une dégradation des situations financières lors de la retraite, ainsi qu'en cas d'invalidité et de décès.»

Un avis partagé par Cyril Aellen, qui y voit une «trahison»: «Augmenter la fiscalité lors d'un retrait en capital du troisième pilier – notamment au moment de la retraite – serait une décision politique injuste et constitue-

rait une grave rupture de confiance entre les citoyens et les institutions du pays. Ceux qui ont investi pendant des années dans le troisième pilier l'ont fait en s'appuyant sur les règles fiscales en vigueur au moment de leur épargne. Changer les règles après coup reviendrait à piéger les épargnants, dans l'impossibilité de revenir sur des décisions d'investissement passées.»

Emmanuel Amoos tient à nuancer cette appréciation: «Tout dépendra du modèle choisi. Selon la proposition actuelle du Conseil fédéral, l'impôt sur les retraits de capitaux dépendrait désormais également des revenus. Les très hauts revenus seraient passablement impactés, alors que les bas revenus paieraient moins d'impôts qu'aujourd'hui. C'est une forme d'appel à la solidarité des personnes riches de notre pays. Le traitement de la classe moyenne sera central dans ce dossier.» Pour savoir si le troisième pilier demeurera attractif ou perdra de son importance, il faut attendre la fin des débats parlementaires à Berne. Débats qui n'ont pas encore formellement commencé. Les partis, eux, fourbissent déjà leurs armes. ■